

# **VILLE DE LOUVECIENNES**



## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022**

***La 1ère étape du cycle budgétaire***

# PREAMBULE

Le Rapport d'orientations budgétaires, qui vous est présenté, constitue la première étape du cycle budgétaire 2022. Il précède l'élaboration du Budget Primitif et les décisions modificatives, la clôture du cycle se concrétisant par le vote du Compte Administratif.

Depuis la loi du 6 février 1992, le vote du Budget Primitif doit être précédé, dans les deux mois, d'un Débat d'Orientation Budgétaire présenté au Conseil Municipal. Celui-ci s'appuie sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), qui présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce débat se nourrit d'informations générales liées au contexte économique et financier, tant sur le plan national que local. Il permet d'informer le Conseil Municipal sur la situation financière de la commune au moyen d'analyses rétrospectives et de visualiser les tendances d'évolution des grands postes de recettes et de dépenses du budget.

Le budget est un document présentant sous forme financière les orientations politiques de la municipalité. Il se doit de répondre aux attentes et aux préoccupations des Louveciennois, tout en intégrant :

- Le contexte économique national,
- Les orientations définies par le gouvernement dans le cadre de la loi de finances 2022,
- La situation financière locale, ses marges de manœuvre et ses contraintes tant en fonctionnement qu'en investissement,
- L'impact de la crise sanitaire et les orientations définies par l'équipe municipale pour les années à venir.

## **PARTIE I : ÉLÉMENTS DE CONTEXTE**

Le budget communal 2022 est impacté par des éléments extérieurs : la situation économique, la loi de Finances et l'impact de la crise sanitaire.

**AU NIVEAU INTERNATIONAL** : Pour le FMI. L'économie mondiale aborde 2022 dans une position plus faible que prévue du fait du nouveau variant au Covid 19, Omicron. Après une baisse du PIB Mondial de 3,5 % en 2020, une reprise en 2021 de + 5.9 %, la croissance mondiale devrait se situer autour de 4,4 % en 2022.

### **I - LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE NATIONAL**

#### **A. La croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) réel :**

2018	2019	2020	2021	Prev 2022
1,7 %	1,4 %	-8 %	6.5%	5.5%

Après une chute brutale en 2020, le PIB au niveau français connaît un rebond en 2021. (LFI 2022)

#### **B. Le Taux de croissance des prix à la consommation :**

2018	2019	2020	2021	Prev 2022
1.8 %	1,1 %	0,5 %	1.6 %	3,5 %

#### **C. Le Déficit public :**

	2018	2019	2020	2021	Prev.2022
Déficit public (X % du PIB)	2.5 %	-3.1%	-9.1%	-8,2%	-5,0 %

L'objectif initial, voté en loi de programmation des finances publiques, qui prévoit un retour à l'équilibre des comptes de l'Etat a été révisé à la suite de la crise sanitaire. Selon le rapport Economique, Social et Financier joint au projet de loi de finances, le déficit public doit se réduire progressivement pour atteindre -2.6 % du PIB à horizon 2027.

#### **D. La Dette publique :**

En milliard d'€	2019	2020	2021	2022
Dette publique	2 358	2 649	2 836	2 950
	+ 2%	+ 12%	+ 7%	+ 4%
En % du PIB	97.5 %	115.0 %	115.6 %	114,0%

#### **E. La Loi de finances pour 2022 :**

La loi de finances pour 2022 s'inscrit dans un contexte marqué par deux années de crise sanitaire et économique.

Les hypothèses optimistes de croissance ont amené le gouvernement à placer la Loi de Finances 2022 sur le signe du rebond économique qui se traduit de la manière suivante :

- Une réduction du déficit public par rapport à 2021,
- Une réduction du poids de la dette dans le PIB,
- Une intervention de l'État organisée sous forme de soutien à l'investissement.

### A. Une tension sur les dépenses liée à des éléments exogènes

- Revalorisation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de 0,9% (+ 2,2% en octobre 2020)
- Hausse importante des tarifs des fluides : essence, gazole, gaz, électricité et par voie de conséquence les produits alimentaires et manufacturés.  
Une hausse du prix du gaz de 10 % est attendue pour 2022. (Il est à noter qu'entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 1<sup>er</sup> octobre 2021, le tarif règlementé du gaz a augmenté de 28.64 %),
- L'impact de la crise sanitaire : depuis avril 2020 le coût net de la pandémie pour Louveciennes dépasse les 500 K€. En 2022 le maintien de certaines mesures de prévention sera encore à prévoir,
- Une hausse des prix de nombreux produits en tension (composants électroniques ...).

### B. L'exonération de la Taxe d'Habitation sur la résidence principale (TH RP)

La suppression progressive de la Taxe d'Habitation des ménages les plus aisés se poursuit. Ces ménages bénéficieront en 2022 d'une exonération de 65 % de leur taxe. L'abandon définitif de la Taxe d'Habitation, portant uniquement sur la résidence principale, est prévu pour 2023.

### C. La loi Climat et Résilience du 22 août 2021

Cette loi qui vise à lutter contre le dérèglement climatique et à renforcer la résilience face à ses effets, ancre l'écologie dans notre société. Les communes sont une des structures au cœur de la transition écologique. Leurs budgets devront être établis sous le prisme du climat. La loi prévoit ainsi l'obligation de réaliser à terme des travaux de rénovations « performantes » ou « globales ». Les dépenses qui peuvent avoir un impact sur le climat devront être identifiées.

### D. La baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a été instituée par la loi du 3 janvier 1979. Cette dotation vise à compenser les charges supportées par les collectivités, à contribuer à leur fonctionnement et à corriger certaines inégalités de richesses entre les territoires.

**L'enveloppe 2022 de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** est maintenue au niveau de 2021, soit à l'échelle nationale à 26.85 Md€ (2021 26.85 Md€, 26.8 Md€ en 2020, 26.95 Md€ en 2019, 26.9 Md€ en 2018 et 30.86 Md€ en 2017).

Cependant, l'augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) de 95 M€ chacune (contre + 90 M€ en 2021) se fera au détriment de la dotation forfaitaire des communes considérées comme les plus « riches » dont Louveciennes fait partie.

L'absence de revalorisation de l'enveloppe entraîne en réalité une perte financière pour le bloc communal.

Pour Louveciennes en particulier, la baisse constante depuis plusieurs années, devrait se poursuivre.

### ***E. Les dispositions concernant la fiscalité***

- **La Revalorisation des bases** locatives des terrains, des locaux d'habitation et industriels sera de 3.4 % en 2022. Indépendamment, les bases, dites physiques, évoluent chaque année notamment en fonction des variations du nombre de résidences sur la commune. La ville en a connaissance, de manière provisoire en début d'année, et définitive en décembre. Les incidences sur l'évolution des montants de la Taxe Foncière et de la Taxe d'Habitation (compensation) doivent donc être évaluées avec prudence.
  
- **Logement social** : la Compensation de l'exonération sur le foncier bâti.  
La loi de finances 2022 prévoit une compensation intégrale pour les communes, pendant 10 ans, des pertes de recettes liées aux exonérations TFPB applicables aux logements sociaux faisant l'objet d'un agrément entre le 1er janvier 2021 et le 30 juin 2026. Louveciennes n'en bénéficiera qu'à la marge.

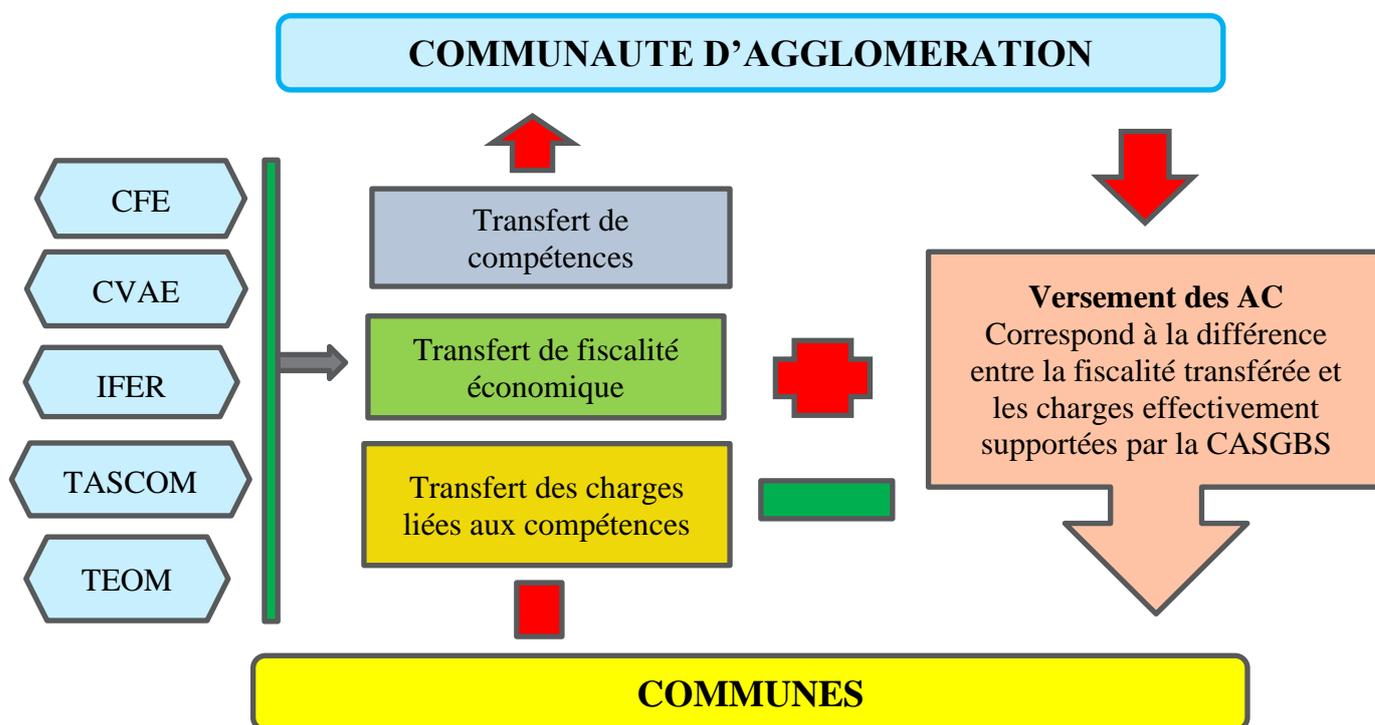
#### A. Les compétences transférées à la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine CASGBS :

- Développement économique,
- Mobilité : transport et circulation,
- Tourisme,
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI),
- Environnement avec les ordures ménagères,
- Eau et Assainissement.

#### B. Les Attributions de compensation (AC) :

Les AC sont un reversement financier entre la CASGBS et les 19 communes qui la composent.

« Ce montant correspond au stock de fiscalité économique transféré par les communes au moment du passage en intercommunalité, tout en étant minoré de l'ensemble des charges liées aux compétences transférées. Ce montant d'AC est réévalué à minima lors de chaque nouveau transfert de compétences afin d'intégrer le coût net des nouvelles politiques transférées ».



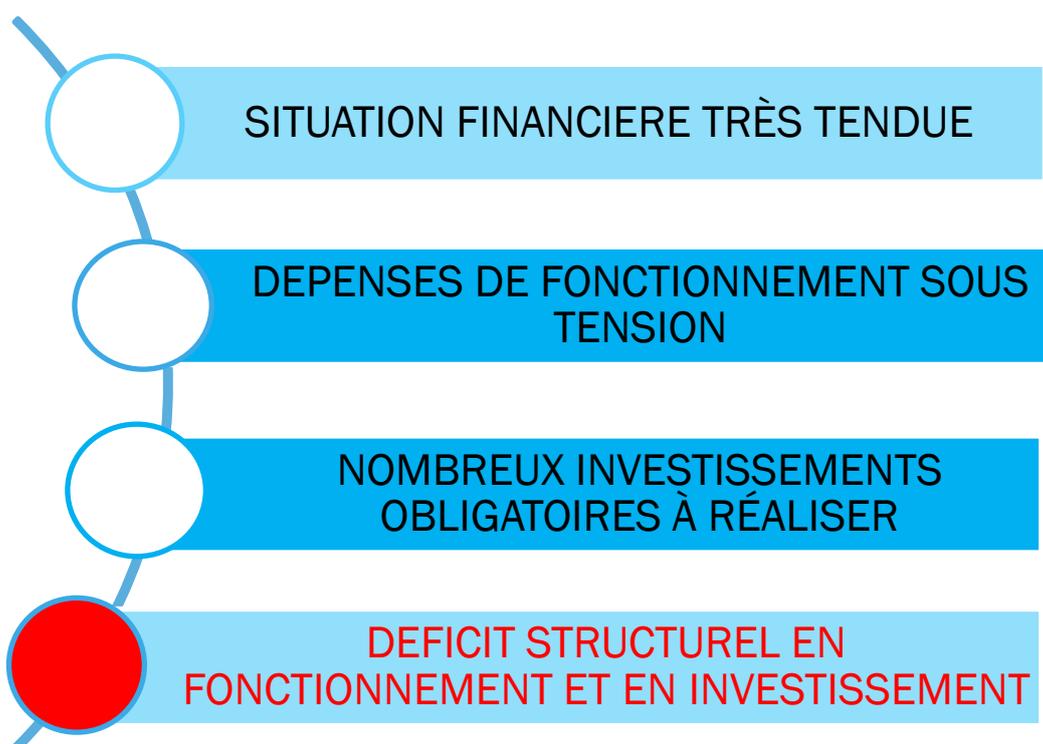
En 2022, l'attribution de compensation (43% des recettes fiscales de la commune) sera identique à celle de 2021. La CSGBS prévoit de maintenir les montants constants sur tout le mandat.

## **PARTIE II : LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022**

### ➤ **Un Budget 2021 révisé par la Chambre Régionale des Comptes (CRC)**

En 2021, les différentes délibérations concernant le budget : BP 2021, CA, DM ont été rejetées. Le Préfet a saisi à deux reprises la Chambre Régionale des Comptes. Cette dernière a établi un budget à minima. Les dépenses en fonctionnement et en investissement ont dû être ajustées aux montants définis par la CRC. Certaines dépenses ont été supprimées ou reportées sur 2022.

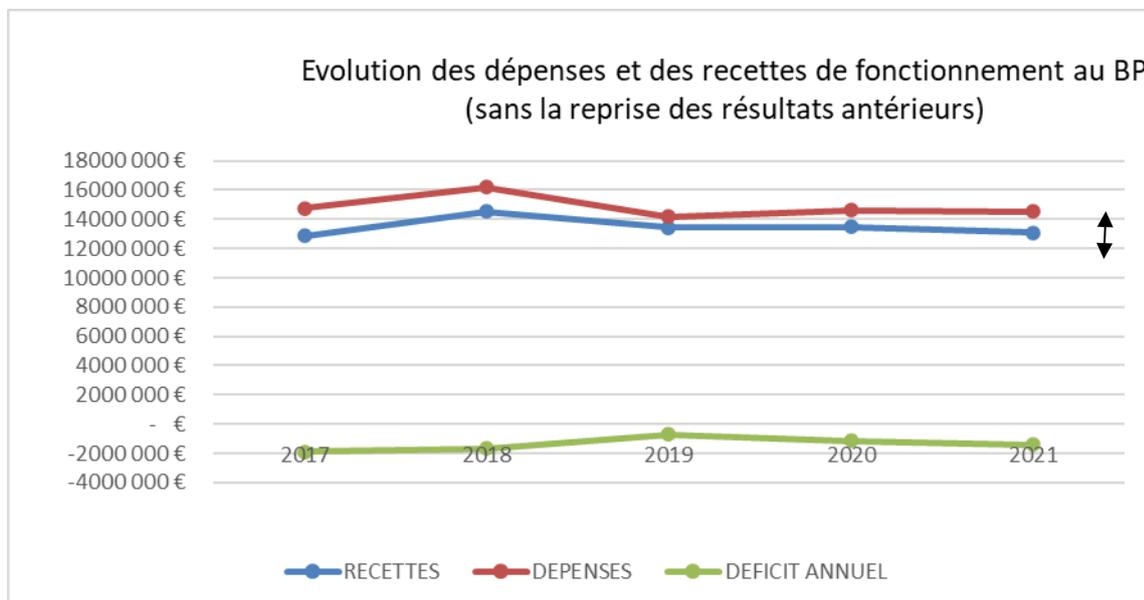
### ➤ **Un Budget 2022 sous très fortes contraintes**



***A – Des budgets prévisionnels équilibrés avec les résultats des années précédentes, ce qui obère l'avenir.***

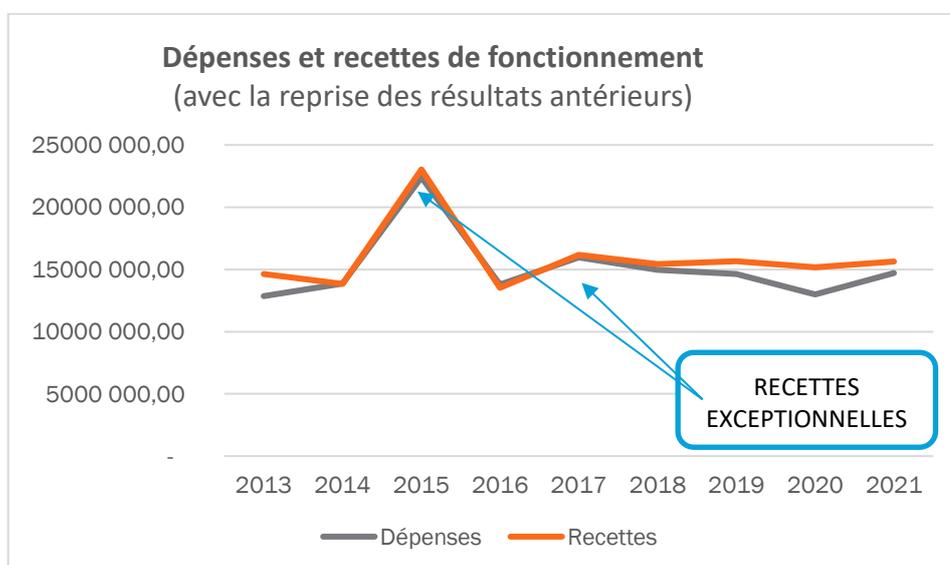
#### **Evolution prévisionnelle des résultats de fonctionnement** (sans et avec reprise des résultats des exercices précédents)

<b>BP</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
RECETTES	14 512 541,00	13 457 476,00	13 470 840,00	13 080 479,49	13 793 579,00
DEPENSES	16 205 325,67	14 170 537,83	14 622 311,12	14 511 733,41	14 370 041,40
Résultat de l'année	-1 692 784,67	-713 061,83	-1 151 471,12	-1 431 253,92	-576 462,40
Résultat cumulé	2 142 784,67	2 163 061,83	3 901 471,12	6 076 015,57	



On note l'existence d'un déficit en fonctionnement prévisionnel depuis plusieurs années (hors reprise des résultats) qui nécessite de mettre en œuvre très rapidement une stratégie de redressement des comptes.

➤ **Seule la reprise des résultats passés permet d'assurer l'équilibre budgétaire.**



➤ **Les excédents résultent essentiellement de la vente du patrimoine foncier de la commune.**

Depuis 2014, la commune a vendu plusieurs terrains pour répondre notamment à ses obligations en matière de logement social (Plains Champs, Terrain ex-tennis de Voisins, Terrain Gaudet, ...).

**Près de 14 millions d'euros** sont ainsi entrés dans les caisses de la commune depuis 2014. Ces ventes représentent une recette exceptionnelle. A l'avenir les cessions possibles seront limitées.

➤ **La Capacité d'Autofinancement de la commune :**

**La capacité d'autofinancement nette**, calculée sur le réalisé, est encore positive jusqu'en 2021, mais elle contribue principalement au remboursement du capital de la dette laissant peu de marge de manœuvre pour engager des investissements structurants.

« La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent\* résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible. »

*\* L'excédent est calculé par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées).*

**La ville prévoit pour 2022 une CAF prévisionnelle excessivement faible de 72 000 €.**

Calcul de la CAF prévisionnelle 2022 = recettes de l'année en fonctionnement – dépenses de l'année en fonctionnement (hors dotation aux amortissements et hors reprise de résultat).

Pour une « bonne gestion » entre 5 et 10 % des recettes de fonctionnement devraient être dévolus à l'investissement (soit à minima 1 M€).

**Une réforme structurelle à court terme est indispensable pour retrouver un équilibre des comptes qui permettra de maintenir des services de qualité et la mise en œuvre du programme municipal.**

**B – Une situation de trésorerie saine :**

Le montant confortable de la trésorerie (6 M€ fin 2021) est consécutif à la réalisation des ventes de patrimoine et des reports d'investissement.

**C - Le budget 2022 doit intégrer deux catégories de facteurs contraignants :**

**Les facteurs exogènes liés aux contraintes fortes qui pèsent sur l'environnement territorial :**

- La baisse des dotations et la réforme de la Taxe d'Habitation,
- L'évolution de l'environnement économique, administratif et législatif. La hausse des tarifs des fluides et des prix de certains produits.

***Les facteurs spécifiques à Louveciennes, propres à notre situation actuelle et aux orientations impulsées pour préparer l'avenir :***

- La reprise des résultats **indispensable** au montage budgétaire annuel.
- La consommation de la totalité des résultats des années antérieures pour alimenter le budget 2022 tant en fonctionnement qu'en investissement.
- Un niveau qualitatif de services à la population.
- Un patrimoine bâti vieillissant à entretenir et à rénover avec de nombreuses « passoires thermiques ».
- L'obligation de rattraper notre retard en matière d'accessibilité et en logements sociaux (loi SRU).
- L'intégration d'actions écologiques en faveur de l'environnement (une nouvelle exigence).
- Le non-recours à de nouveaux emprunts pour les investissements courants.

## **PARTIE III : LA POLITIQUE COMMUNALE**

### **Les premières étapes de la mise en œuvre de notre programme :**

#### **✓ Environnement et patrimoine**

- Chasse au gaspillage énergétique (Remplacement des éclairages publics par du LED).
- Audit technique du patrimoine communal et recherche d'optimisation des locaux.
- Etude de programmation du quartier Etarché.
- Lancement des études de réhabilitation des berges de Seine et acquisitions foncières en partenariat avec le SIVOM.
- Création d'un verger partagé et d'un jardin de plantes aromatiques.
- Information et sensibilisation des Louveciennois sur les bonnes pratiques environnementales et leurs impacts sur notre quotidien : temps d'informations sur le compostage, conférences et projections de films sur le climat, sur la biodiversité, le développement durable...
- Démarrage du SPR.
- Etude environnementale du quartier de l'Aqueduc.

#### **✓ Jeunesse et Sports**

- Réalisation de bulles de tennis au Parc des Granges du Barry.
- Création d'un terrain multisports à l'Aqueduc.

#### **✓ Transports et Mobilités**

- Etude sur l'évolution de la desserte (transports collectifs) vers les berges de Seine en partenariat avec la CASGBS.
- Etude de la liaison douce entre Port-Marly et Rocquencourt le long de la N186, en partenariat avec la CASGBS.

#### **✓ Vivre en sécurité**

- Mise en service de la tranche 2 des caméras pour la vidéosurveillance.
- Acquisition d'un véhicule de police supplémentaire pour élargir les plages horaires d'intervention.
- Réaménagement de la rue de la Princesse avec le département, pour limiter la circulation de transit.
- Remise en état des trottoirs et des revêtements de voirie les plus dégradés, pour se déplacer en sécurité.

✓ **Vivre ensemble**

- Changer le regard sur le handicap : mise en place de mesures pour faciliter l'accès à l'information.
- Lancement d'un programme de travaux d'accessibilité.
- Lancement de l'étude sur la mutuelle communale à destination des Louveciennois.
- Etude sur la mise en place d'un Conseil des sages.

✓ **Louveciennes, ville attractive et rayonnante :**

- Organisation d'une grande fête annuelle, événements festifs et conviviaux dans nos quartiers.
- Recherche de nouvelles implantations pour les commerçants locaux.

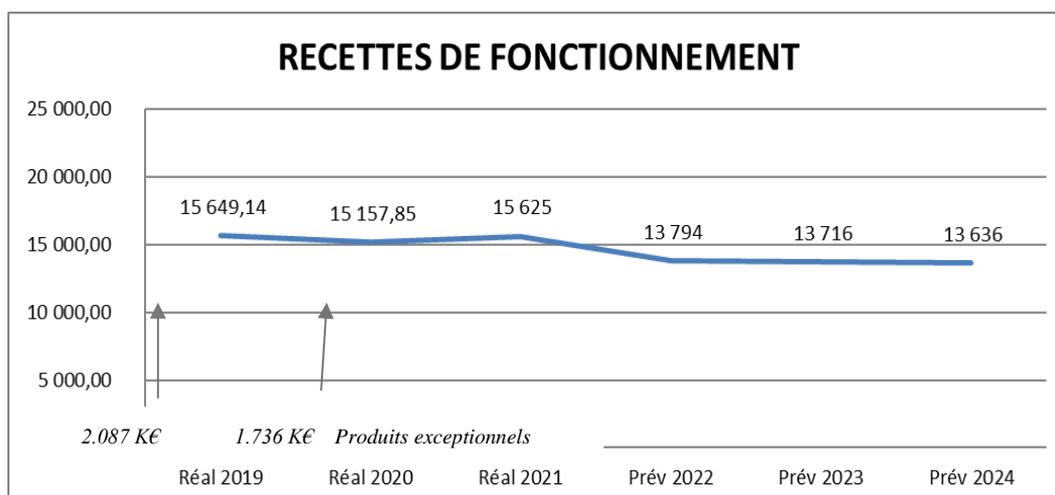
## **PARTIE IV : LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022-2024**

### **I – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Dans le cadre d'un budget de transition, les recettes et dépenses de fonctionnement ont été estimées à périmètre constant.

Dans l'attente des notifications de l'État, les recettes fiscales et les dotations pour l'année 2022 font l'objet d'une estimation.

Le tableau suivant présente les recettes de fonctionnement issues des réalisations de 2019 à 2021, les estimations pour le budget primitif de 2022 ainsi qu'une projection pour les années 2023 et 2024.



En dehors des périodes où des ventes de biens communaux se sont produites, **on constate une évolution à la baisse des recettes de fonctionnement** : -12% entre le réalisé 2021 et le prévisionnel 2022.

Cette tendance est à mettre en relation avec la baisse de la DGF et pour les exercices à venir avec une évaluation prudente de certains produits comme les droits de mutation.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT DÉTAILLÉES

Montant en K €	REALISE			PREVISIONEL		
	RECETTE FONCT,	Réal 2019	Réal. 2020	Réal. 2021	Prev 2022	Prev 2023
Produits des services	636,75	406,17	823,52	829,30	846	863
Impôts et taxes	11 629,94	11 711,15	12 102,52	11 913,83	12 152	12 395
Dotations, subventions et participations	877,68	795,77	695,06	666,75	577	497
Autres produits de gestion courante	292,51	319,11	315,19	306,60	310	310
Produits financiers	0,12	23,01	20,32	0,10	0	0
Produits exceptionnels	2 086,96	1 736,22	938,21	15,00	15	15
Reprises sur provisions		9,35		-	-	-
Opérations d'ordres		22,17	577,00	-	-	-
Atténuation de charges	125,18	134,97	153,18	62,00	63	63
<b>TOTAL</b>	<b>15 649,14</b>	<b>15 157,91</b>	<b>15 624,99</b>	<b>13 793,58</b>	<b>13 962</b>	<b>14 142</b>

### A - Produits des services :

Les produits des services sont attendus en légère hausse à partir de 2023.

### B - Les impôts et taxes perçues :

#### ➤ La Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière

Depuis la réforme de la Taxe d'Habitation et le transfert à la Communauté d'Agglomération de la fiscalité économique, la Taxe Foncière communale (foncier bâti et non bâti) est le seul impôt que maîtrise encore la commune.

Les bases évoluent en fonction des revalorisation décidées annuellement par l'État (+3,4% en 2022) et en fonction de l'augmentation du parc immobilier sur la commune, les logements sociaux (hormis ceux mis à l'habitation entre 2021 et 2026) en sont exonérés pendant les 25 premières années.

En contrepartie de la suppression de la Taxe d'Habitation, la commune perçoit la Taxe Foncière du département ajustée de coefficients correcteurs (Compensation). Les valeurs de référence pour la compensation par l'État ont été fixées en 2019.

La Taxe Foncière communale résulte du produit des bases par le taux voté chaque année par le Conseil Municipal.

#### Évolution des bases

EVOLUTION DES BASES				
2018	2019	2020	2021	2022
18 516 671	19 068 558	19 439 927	19 296 350	19 952 426
	2,98%	1,95%	-0,74%	3,40%

**La compensation pour 2022 (ex Taxe d'Habitation) : 3 399 K€**

#### La Taxe Foncière communale en 2022

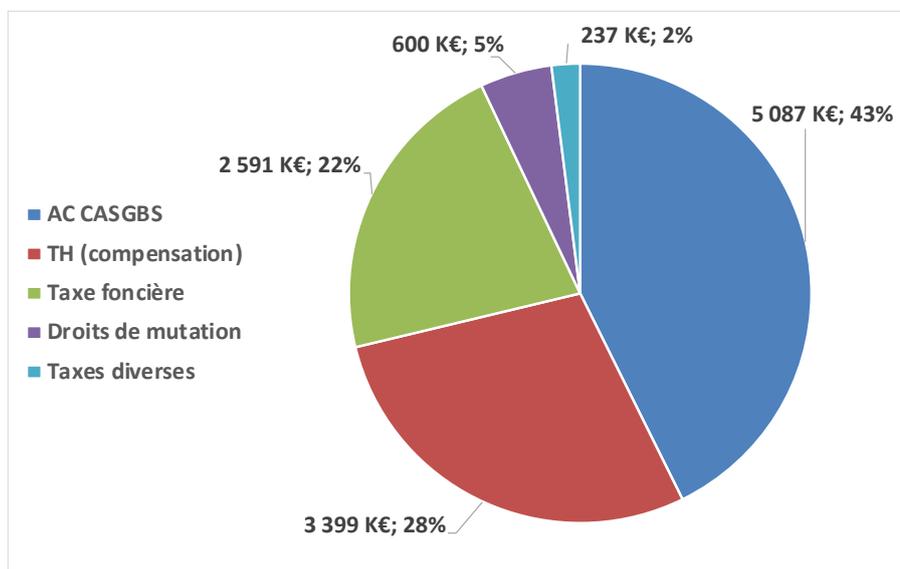
Taxe Foncière : 2 474 K€

TFNB : 117 K€

➤ **L'Attribution de Compensation :**

Après avoir connu une baisse en 2020 de 1.5 % et 2021 de 1.5 %, les A.C. restent stables en 2022. La C.A.G.B.S. projette de maintenir les montants des A.C. 2022 sur les 4 années à venir (5 087 K€)

**Répartition prévisionnelle des recettes fiscales en 2022 (11 914 K€)**

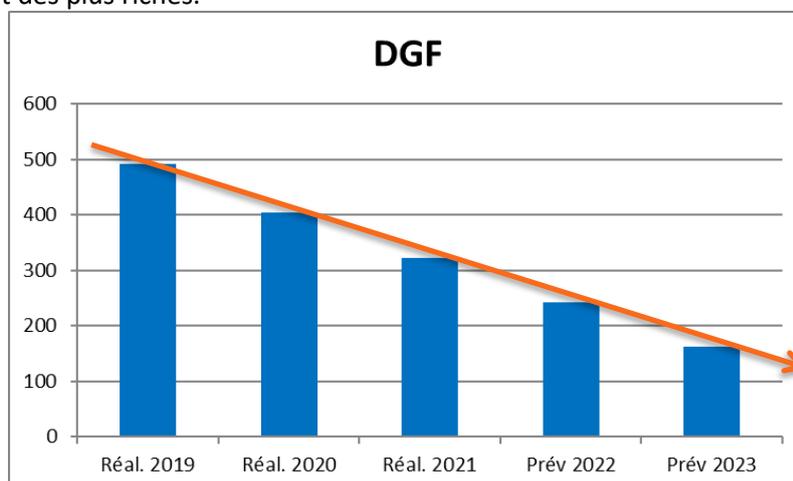


**C - Les dotations et subventions :**

➤ ***Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)***

€ TTC	Réal. 2019	Réal. 2020	Réal. 2021	Prév 2022	Prév 2023
DGF	491,288	405,131	321,382	241,382	161,382
Ecart	-178,76	-86,16	-83,75	-80,00	-80,00
Evolution	-27%	-18%	-21%	-25%	-33%

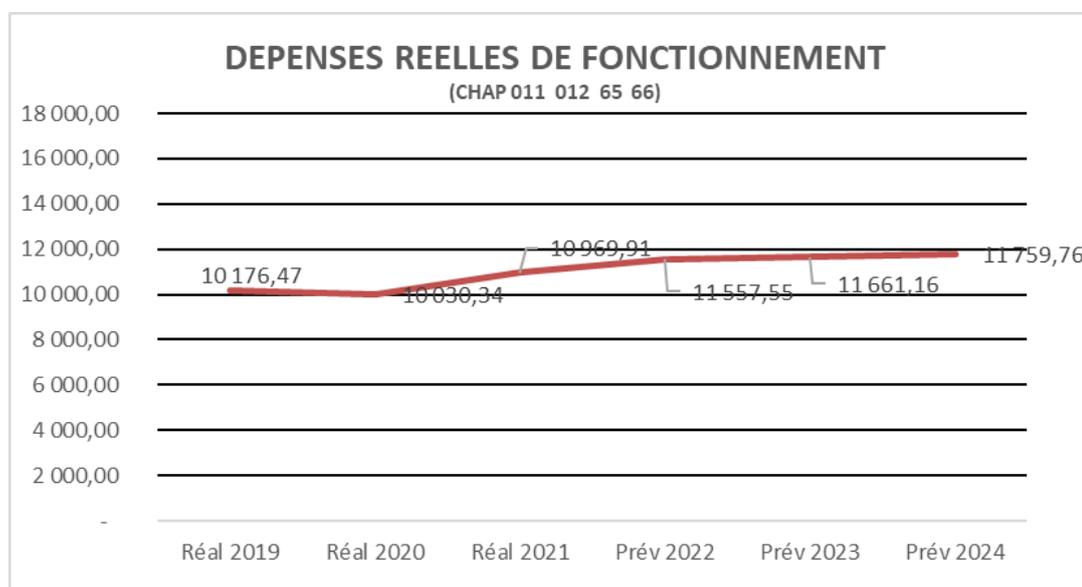
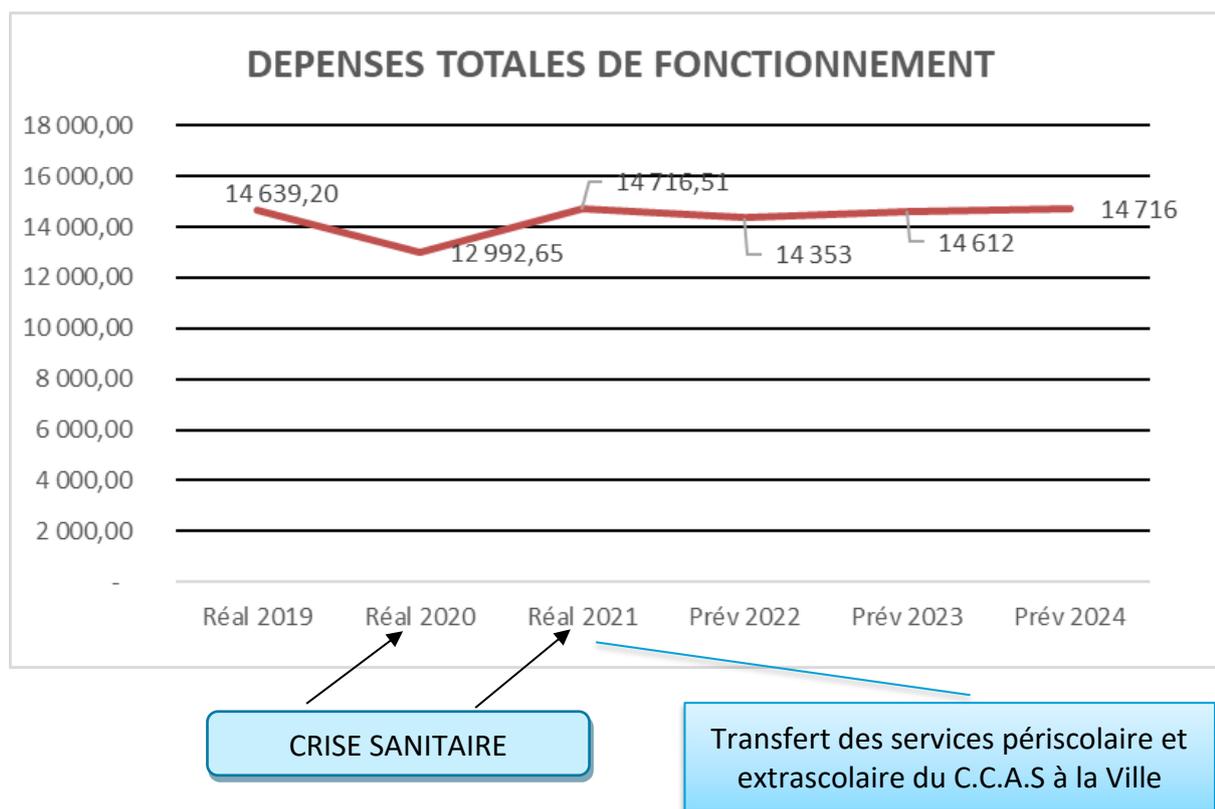
La baisse de la DGF est consécutive aux mécanismes de péréquation qui favorisent les communes les plus pauvres au détriment des plus riches.



## II – LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles sont évaluées à la hausse (hors opérations d'ordre).

Le graphique et le tableau suivant présentent les dépenses de fonctionnement issues des réalisés de 2019 à 2021 et du prévisionnel de 2022 à 2024.



## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DÉTAILLÉES

Montant en K €		REALISE			PREVISIONNEL		
		Réal 2019	Réal 2020	Réal 2021	Prev 2022	Prev 2023	Prev 2024
	DEPENSES FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général	2 660,58	2 710,28	2 891,71	3 308	3 341	3 374
012	Charges de personnel	4 665,42	4 683,54	5 515,55	5 744	5 802	5 860
65	Autres charges de gestion courante	2 654,46	2 440,30	2 378,07	2 369	2 393	2 417
66	Charges financières	196,02	196,22	184,57	136	126	109
	<b>Sous total</b>	<b>10 176,47</b>	<b>10 030,34</b>	<b>10 969,91</b>	<b>11 558</b>	<b>11 661</b>	<b>11 760</b>
67	Charges exceptionnelles	28,16	318,97	15,48	39	39	39
042	Opérations d'ordre *	2 280,17	439,14	1 319,36	500	505	510
014	Atténuations de produits	2 147,23	2 204,20	2 105,30	2 107	2 107	2 107
68	Dotations aux provisions	7,17		306,47	150	300	300
	<b>TOTAL</b>	<b>14 639,20</b>	<b>12 992,65</b>	<b>14 716,51</b>	<b>14 353</b>	<b>14 612</b>	<b>14 716</b>
	* liées aux cessions						

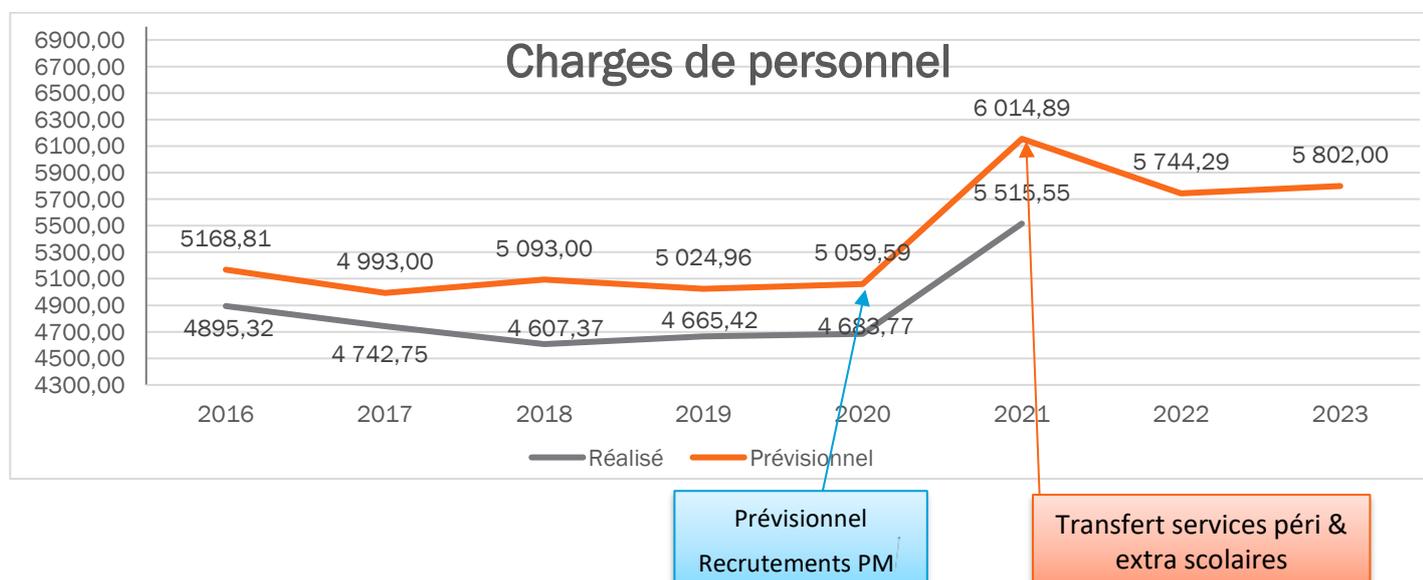
### A - Les charges à caractère général :

Ce chapitre est attendu en hausse en 2022, en raison de la forte augmentation du coût des fluides : gaz, électricité, ...

Les fluides représentent notamment 16 % du total des dépenses des charges à caractère général (chapitre 011).

### B - Les dépenses de personnel :

Les dépenses de personnel projetées sont en hausse de 4,50% par rapport au réalisé 2021 mais en très nette baisse par rapport au BP 2021.



La part contraignante de ce budget est due notamment :

- Aux réformes statutaires nationales. L'organisation des carrières et les échelles de rémunération des fonctionnaires de catégorie C évoluent avec une bonification d'ancienneté d'un an à effet du 1er janvier 2022 pour tous les fonctionnaires de catégorie C.
- A l'indemnité d'inflation de 100 € versée aux agents dont les revenus sont inférieurs à 2 000 € nets par mois.
- A la crise sanitaire qui a nécessité une augmentation de temps d'intervention d'agents.
- A un recrutement en police municipale pour élargir les plages horaires d'intervention.
- A des remplacements d'agents indisponibles.
- Au paiement de Comptes Epargne Temps.
- Aux élections : 4 tours de scrutins.
- Au Glissement Vieillesse Technicité (évolution des salaires en fonction de l'ancienneté).

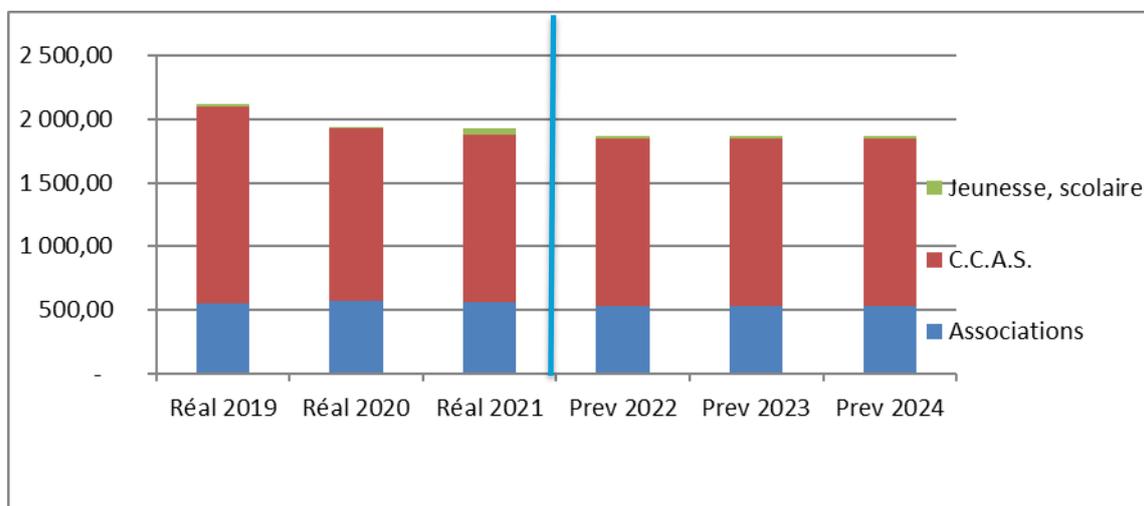
### **C - Les autres charges de gestion courante :**

Elles restent stables par rapport à 2021.

Elles comprennent essentiellement les subventions au CCAS, aux associations et au versement de notre participation au SDIS (pompiers)

#### ➤ **Évolution des subventions attribuées**

Ce graphique évoque l'évolution des différentes subventions attribuées par la commune aux associations de la commune et au C.C.A.S.

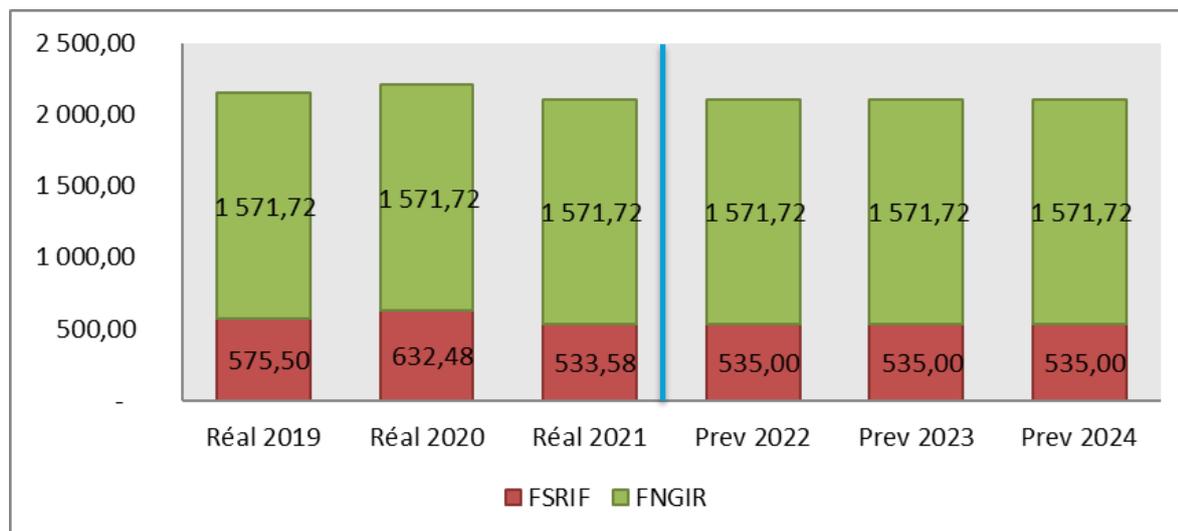


La Ville continue d'apporter son soutien aux associations qui sont des vecteurs indispensables du lien social. En complément du versement de la subvention, elle offre son appui logistique notamment avec la mise à disposition gratuite de personnel et de locaux avec les charges afférentes.

Le montant des subventions sera en 2022 réajusté par rapport aux soldes de trésorerie, aux besoins récurrents et aux nouveaux projets des associations.

## D - Les atténuations de produits (prélèvements effectués par l'Etat).

Ce graphique présente l'évolution des différents prélèvements auxquels la commune est soumise.



Le FSRIF et le FNGIR devraient être stables.

- **Le Fonds de Solidarité des Communes de la Région d'Ile-de-France (FSRIF)** a été créé en 1991 pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges spécifiques au regard des besoins sociaux de leur population sans pour autant disposer de ressources fiscales suffisantes,
- **Le Fonds National de Garantie individuelle de Ressources (FNGIR)** a été créé lors de la suppression de la taxe professionnelle pour assurer, via un prélèvement ou un reversement, à chaque collectivité territoriale qui percevait cette taxe afin qu'elle ne subisse pas de perte de ressources.

### III – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

**Il est à noter que le résultat en investissement 2021**

**est déficitaire de 1 014K€** (lié à des subventions non reçues plus des dépenses supplémentaires).

Le tableau suivant présente les recettes d'investissement issues des réalisés de 2019 à 2021, ainsi que les estimations pour les budgets primitifs de 2022 et 2023.

Montant en K €		REALISE			PREVISIONNEL	
RECETTES D'INVESTISSEMENT		Réal. 2019	Réal. 2020	Réal. 2021	Prev 2022	Prev 2023
13	Subventions	611,02	245,42	280,00	717,80	500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	971,15	373,06	292,90	2 921,84	2 330,00
16	Dépôts et cautionnement reçus		4,16	1,74	2,00	2,00
27	Autres immo financières		78,32	81,62		
<b>Détail sur les dotations et fonds divers et réserves :</b>		Réal. 2019	Réal. 2020	Réal. 2021	Prev 2022	Prev 2023
10222	FCTVA	338,44	286,36	217,87	250,00	250,00
10226	TLE/TAM	182,71	86,60	75,03	80,00	80,00
	Excédent de fonctionnement (1068)	450,00	-	-	2 591,84	2 000,00
	<b>Total</b>	971,15	372,96	292,90	2 921,84	2 330,00
	<b>Evolution</b>	<b>122,35%</b>	<b>-61,60%</b>	<b>-21,47%</b>	<b>668,91%</b>	<b>-20,26%</b>

Les principales recettes d'investissement sont :

- Les subventions d'investissement qui dépendent des projets menés. Elles sont versées en fonction de l'avancement des travaux.
- Le FCTVA qui est proportionnel aux investissements réalisés.
- L'autofinancement dégagée en section de fonctionnement permet d'alimenter la section d'investissement. Ainsi, des crédits issus de l'excédent de fonctionnement reporté permettent de faire basculer des crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Pour 2023, le virement de la section de fonctionnement est difficile à évaluer, à la date d'établissement du ROB.

### Les principales orientations retenues pour 2022

➤ **Le Pôle médical du centre village :**

Les travaux ont débuté en janvier 2022, pour une livraison en septembre 2022.

Une dépense supplémentaire de 200 K est à prévoir par rapport au budget initial : -100 K€ de subventions et +100 K€ liés à des travaux supplémentaires.

➤ **L'accessibilité**

Les travaux prévus au programme d'accessibilité des bâtiments concerneront les écoles Soudanes et Doumer, le presbytère, et les équipements du parc des Granges du Barry. Ils s'inscrivent dans l'agenda d'accessibilité sur lequel la commune s'est engagée. Le programme adopté en 2015 est reporté d'année en année. Seule la première tranche est actuellement réalisée.

➤ **Réhabilitation du Préau Doumer élémentaire :**

L'analyse technique de cette structure a mis en évidence la nécessité de réaliser des travaux de consolidation qui engagent d'importants crédits.

➤ **La sécurité :**

La pose de brises vues adaptés pour sécuriser les cours des écoles.

Le déploiement de la vidéo protection permet d'assurer une surveillance renforcée des quartiers.

➤ **Les travaux cuisine centrale :**

Ces aménagements sont justifiés par l'état vétuste du bâtiment, la mise en conformité au regard du déplacement des personnes au sein de la structure et de l'ergonomie des postes de travail.

➤ **La création d'un terrain multisports**

Ce nouvel espace participe de la politique de développement des pratiques sportives au bénéfice des adolescents et des jeunes adultes. D'un usage polyvalent, il remplace les terrains de foot à 5 précédemment envisagés.

➤ **Réfection des bulles de tennis**

La réhabilitation d'une bulle de tennis aux Granges du Barry comprenant deux courts est nécessaire pour permettre aux joueurs de retrouver des terrains utilisables en toute saison.

➤ **Site patrimonial remarquable et études environnementales**

Les sites patrimoniaux remarquables ont été créés par la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Ce dispositif a pour

objectif de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager de nos territoire ». Il s'agit de mettre en œuvre un dispositif adopté en 2019.

Les études environnementales sur les secteurs Aqueduc et berges de Seine, dont les conclusions alimenteront le SPR, permettront d'orienter l'urbanisation de ces secteurs.

➤ **Acquisitions de véhicules**

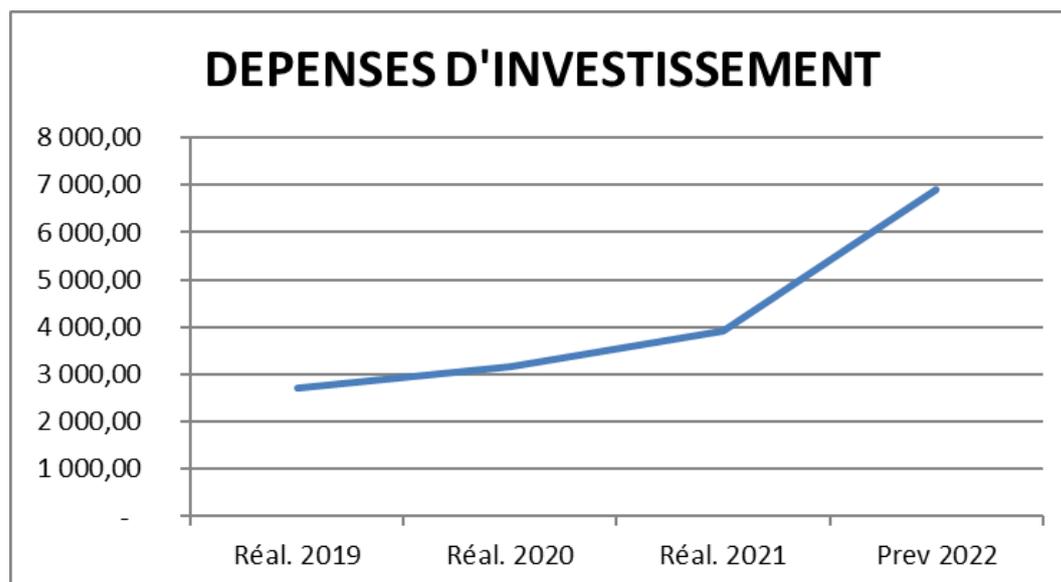
A la suite du vol de deux camions et de la vétusté de la balayeuse (outils de travail des agents des services techniques), l'acquisition de nouveaux engins s'impose.

➤ **Informatique**

L'Acquisition d'un logiciel « finances » est indispensable pour le passage à la nouvelle nomenclature budgétaire (M57).

<b>PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ENVISAGÉS EN 2022</b>	<b>COÛT</b>
Travaux d'aménagement du pôle médical du centre village	+100 000 €
Mise en accessibilité des bâtiments	670 000 €
Travaux de sécurité du préau Doumer et cours de l'école élémentaire Doumer	700 000 €
Réhabilitation de la cuisine centrale	250 000 €
Brises vues du Groupe scolaire Doumer	30 000 €
Informatique dans les écoles	+ 83 000 € + 6 000 €
Création d'un verger pédagogique	20 000 €
Travaux paysagers de l'ancien cimetière	30 000 €
Terrains multi sports	280 000 €
Bulles de tennis Parc du Barry	215 000 €
Déploiement de la vidéo protection	350 000 €
Site Patrimonial Remarquable et études environnementales	90 000 €
Acquisition de véhicules (balayeuse + camions)	180 000 € + 50 500 €
Logiciel Métier pour le service financier	70 000 €

## EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Le tableau suivant présente les dépenses d'investissement issues des réalisés de 2019 à 2021 ainsi que les estimations pour le budget primitif de 2022.

Montant en K €		REALISE			PREVISIONNEL
		Réal. 2019	Réal. 2020	Réal. 2021	Prev 2022
	DEPENSES INVEST,				
20	Immobilisations incorporelles	55,97	25,65	22,59	293,48
204	Subventions d'équipement versées	-	93,10	269,87	210,00
21	Immobilisations corporelles	1 495,52	2 096,64	1 956,49	5 834,96
23	Immobilisations en cours	302,40	-	-	70,00
27	Autres immo. Financières	-	2,30	-	-
10	Dotations, fonds divers			107,96	8,47
16	Emprunts et dettes	861,00	930,08	971,24	490,65
40	Opérations d'ordres	-	22,17	577,00	
	<b>Détails sur les principales immobilisations corporelles :</b>				
		<b>Réal. 2019</b>	<b>Réal. 2020</b>	<b>Réal. 2021</b>	<b>Prev 2022</b>
21311	Hôtel de Ville	270,18	34,79	34,09	134,40
21312	Batiments scolaires	91,56	3,23	347,69	1 878,05
21318	Autres batiments publics	117,06	716,27	132,56	1 642,81
2151	Réseaux de voirie	116,21	540,06	115,81	711,00
	<b>Total</b>	<b>595,01</b>	<b>1 294,34</b>	<b>630,16</b>	<b>4 366,26</b>
	<b>Evolution</b>	<b>-53,36%</b>	<b>4,44%</b>	<b>-49,15%</b>	<b>97,71%</b>

## PRESENTATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS EN 2022 – 2023 - 2024

Des études seront réalisées en 2022 pour finaliser le diagnostic des bâtiments communaux et pour évaluer les besoins et le coût des différents travaux et réalisations pour les années à venir, le tout dans l'objectif d'établir un plan pluriannuel d'investissements au plus près des évolutions des activités et des besoins en entretien des différents équipements communaux.

<b>PLAN PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENTS</b>		<b>PERIODE</b>		
		<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>OFFICE 3e tranche</b>	<i>Office Doumer</i>		400 000 €	
<b>OFFICE 4e tranche</b>	<i>Mairie</i>			50 000 €
<b>TOITURE 3e tranche</b>	<i>Maternelle Soudanes</i>	500 000 €		
<b>TOITURE 1re tranche</b>	<i>Elémentaire Soudanes</i>	500 000 €		
<b>TOITURE 2e tranche</b>	<i>Elémentaire Soudanes</i>		500 000 €	
<b>TOITURE 3e tranche</b>	<i>Logements Soudanes</i>			200 000 €
<b>SITE ÉTARCHÉ</b>		900 000 €	900 000 €	900 000 €
<b>RENOVATION ENERGETIQUE</b>		250 000 €	250 000 €	250 000 €
<b>ACCESSIBILITE</b>	<i>ADAP 3e et 4e tranche</i>	600 000 €	500 000 €	
<b>PEINTURE</b>	<i>Ecoles, Mairie, médiathèque, etc.</i>	100 000 €	100 000 €	100 000 €
<b>STORES</b>	<i>Ecoles</i>	50 000 €	30 000 €	30 000 €
<b>ECLAIRAGE PUBLIC</b>		150 000 €	150 000 €	150 000 €
<b>TRAVAUX VOIRIE</b>		400 000 €	400 000 €	400 000 €
<b>CONTRAT CHAUFFAGE</b>		60 000 €	160 000 €	90 000 €
<b>CONTRAT CLIMATISATION</b>		15 000 €	15 000 €	15 000 €
<b>CONFORMITE INCENDIE</b>		25 000 €	25 000 €	25 000 €
<b>MISE AUX NORMES DE POTEAUX INCENDIE</b>		20 000 €	20 000 €	20 000 €
<b>CONFORMITE DES AIRES DE JEUX</b>		52 000 €	52 000 €	52 000 €
<b>TRAVAUX VIEL HABITAT</b>		35 000 €	35 000 €	35 000 €
<b>ROUVELLEMENT MATERIEL SERVICES TECHNIQUES</b>		30 000 €	30 000 €	30 000 €
<b>RENOUVELLEMENT MATERIEL INFORMATIQUE</b>		25 000 €	25 000 €	25 000 €
<b>MOBILIER URBAIN ET SIGNALISATION</b>		21 000 €	21 000 €	21 000 €
<b>JARDINS FAMILIAUX NOUVELLE TRANCHE</b>		50 000 €	40 000 €	
<b>CIMETIERE COLOMBARIUM ET REPRISE DE CONCESSIONS</b>		10 000 €	25 000 €	10 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 793 000 €</b>	<b>3 678 000 €</b>	<b>2 403 000 €</b>

## V - L'ETAT DE LA DETTE

### ➤ Un encours de dette en diminution

La Ville n'a pas mobilisé de nouvel emprunt en 2021 et ne prévoit pas d'en souscrire en 2022. L'encours de la dette a donc mécaniquement diminué. Le tableau suivant montre le prévisionnel d'amortissement de la dette de la commune jusqu'à son extinction (2032).

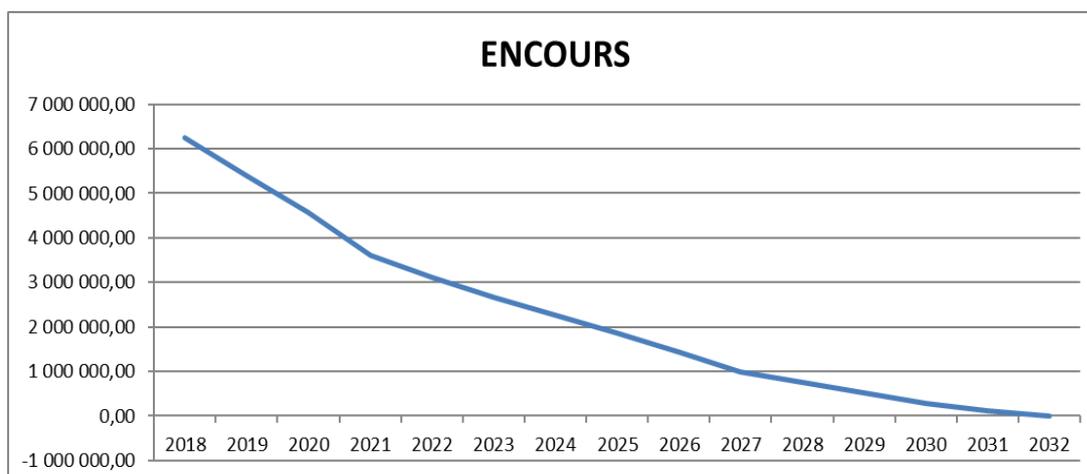
### TABLEAU PRÉVISIONNEL

Etat constaté - montants en Euros

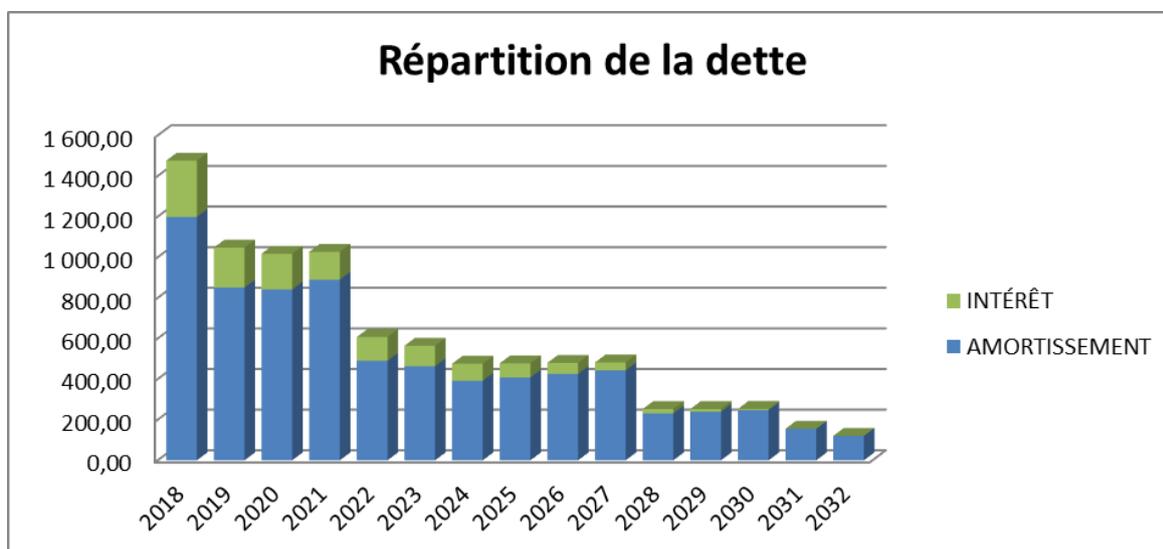
ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2021	889 129,48	137 289,70	1 026 419,18	3 612 524,73
2022	489 642,85	117 380,48	607 023,33	3 122 881,88
2023	463 049,82	100 641,65	563 691,47	2 659 832,06
2024	391 566,18	83 885,89	475 452,07	2 268 265,88
2025	408 042,54	69 383,83	477 426,37	1 860 223,34
2026	425 270,74	54 252,26	479 523,00	1 434 952,60
2027	443 286,63	38 352,88	481 639,51	991 665,97
2028	230 596,74	21 649,59	252 246,33	761 069,23
2029	238 727,42	13 928,07	252 655,49	522 341,81
2030	247 185,81	5 811,09	252 996,90	275 156,00
2031	155 147,06	447,60	155 594,66	120 008,94
2032	120 008,94	194,74	120 203,68	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 501 654,21</b>	<b>643 217,78</b>	<b>5 144 871,99</b>	

- 419 395.85€  
annuité 2022/2021

Le graphique suivant illustre la diminution régulière de la dette.



Ce dernier graphique montre la répartition des dépenses liées à l'emprunt entre amortissement (dépense d'investissement) et intérêts (dépense de fonctionnement).



La baisse significative de l'endettement permet de ne pas alourdir les contraintes qui pèsent par ailleurs sur le budget.

Notre niveau d'endettement par habitant est aujourd'hui inférieur à notre strate démographique : 488 € à fin 2021 contre 787 € en moyenne pour les communes entre 3500 et 10 000 habitants.

#### **Annuité 2022**

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
<b>2022</b>	489 642.85 €	117 380.48 €	607 023.33 €	3 122 881.88 €

## **CONCLUSION**

Au-delà de la seule obligation d'équilibrer ses comptes, la commune doit retrouver rapidement une capacité d'autofinancement pour pouvoir continuer à financer son fonctionnement et à investir.

# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>2</b>
<b>PARTIE I : ELEMENTS DE CONTEXTE</b> .....	<b>3</b>
I – LE CONTEXTE NATIONAL .....	3
II – LE CONTEXTE COMMUNAL.....	5
III –L'INTERCOMMUNALITÉ .....	7
<b>PARTIE II : LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022</b> .....	<b>8</b>
A – DES BUDGETS PREVISIONNELS EQUILIBRÉS AVEC LES RESULTATS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES .....	8
B – UNE SITUATION DE TRÉSORERIE SAINÉ .....	10
C – LE BUDGET 2022 DOIT INTÉGRER DEUX CATÉGORIES DE FACTEURS CONTRAIGNANTS .....	10
<b>PARTIE III : LA POLITIQUE COMMUNALE</b> .....	<b>12</b>
<b>PARTIE IV : LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022-2024</b> .....	<b>14</b>
I – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....	14
II – LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT .....	17
III – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT .....	21
IV – LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....	22
V – L'ETAT DE LA DETTE .....	26
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>28</b>

## VILLE DE LOUVECIENNES

